

CTL du 06/10/2020

DECLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente

La généralisation de paiement de proximité à la DDFIP 66 qui figure au point 4 de l'ordre du jour de ce CTL, constitue une nouvelle mise en cause de notre réseau actuel à l'heure où se prépare le NRP dans notre direction dans des conditions plus que discutables

En effet après avoir limité la possibilité à nos usagers de payer en espèces à nos guichets, interdit le paiement par chèque au delà d'un certain montant, nous les orienterons à l'avenir chez les buralistes agréés pour y régler leurs impôts, amendes, produits locaux, etc.. avec quelques exceptions, soit en espèces pour les montants de moins de 300€, soit par carte bancaire sans limite de montant, tout ça avec la logistique de la Française des Jeux.

Décidément le public est de moins en moins le bienvenue dans nos CFP

On se sert en plus de lui pour servir de prétexte aux réformes au nom du meilleur service qu'on veut leur rendre

Nos réformes ne visent qu' à tuer l'emploi à la DGFIP, ce qui est préjudiciable à notre jeunesse en quête d'un travail stable.

Autrefois nous parlions de contribuables

On ne refusait pas les chèques et les espèces

On recevait sans RDV sur des plages d'ouverture très larges

Aujourd'hui nous faisons tout pour que les usagers ne viennent plus à nos guichets

Et pourtant ils n'ont jamais eu autant besoin de nous, et nous savons bien qu'ils sont nombreux à préférer rencontrer un être humain plutôt qu'une machine.

Le point 7 intitulé : indicateurs de transparence: qualité et efficacité des Services Publics en SIE témoigne d'une propagande visant à autovalider le bien fondé de notre modernisation, sans remise en question de nos nouveaux process de travail

En parlant de transparence, la création du SIE fusionné en 2021 est vendue avec le maintien des effectifs actuels

La création à venir de 10 centres de contacts dédiés pour répondre aux questions fiscales des entreprises, dont un à Perpignan en 2024, permettra aux politique de flécher les SIE dans les futures suppressions d'emplois

Dans un journal télévisé de 20h , la présentatrice a justifié les suppressions de plus de 2000 postes au ministère de l'économie et des finances d'emploi, par le PAS, ceci en une seconde L'avenir des agents de manière générale, au regard du NRP est particulièrement inquiétant. Seule éclaircie pour l'instant la capitulation du DG pour 2021 sur la durée maximale d'occupation d'un poste, dans un courrier du 28/09/20 adressé aux secrétaires généraux des syndicats de la DGFIP

Ce rétropédalage assez rapide témoigne que ce dossier est majeur puisqu'il n'est pas enterré mais différé pour calmer le jeu

Il ne relève en rien de l'anecdotique comme la DG le présente, avec l'idée qu'au bout de 5 ans on s'enkystrerait sur son poste

Il s'agit d'une nouvelle attaque contre le statut qui se prépare avec le retour de la mobilité forcé vers on ne sait quelle destination?

Pour FO DGFIP 66, cette perspective est inacceptable !

En question diverses nous reviendrons sur le NRP

Le document remis aux OS lors du dernier CTL, suscite de nombreuses interrogations et incompréhensions

Nous exigeons que tous les documents concernant le NRP soient transmis aux agents en toute transparence

FO DGFIP 66 estime que dans le contexte où les agents doivent s'appropriier les nouveaux process de travail découlant de la crise sanitaire et s'habituer aux nouvelles conditions de travail (port du masque, télétravail avec le risque d'isolement, le présentiel en sous effectif, etc ...) la réforme appelée NRP doit être suspendue tant que la crise sanitaire n'est pas résolue.

Il serait temps de retrouver la raison

NOUS NE POUVONS PAS FAIRE COMME SUR LE TITANIC !

FAIRE JOUER L'ORCHESTRE ALORS QUE LE BATEAU COULE !

Chacun connaît la suite ...